



FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES GUIDE AFFECTATIONS ET MUTATIONS

— FGJ

Le guide sur les affectations et mutations destiné aux personnes enseignantes régulières (permanentes ou en voie de permanence) a été mis à jour. Il comprend également les dates des différentes séances d'affectations pour les enseignantes régulières et enseignants réguliers. [Consultez-le!](#)

ÉCHANGES POSTE À POSTE

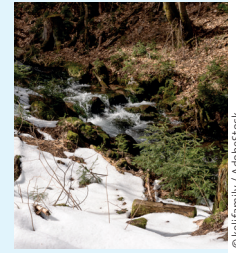
Le **mardi 1^{er} avril** est la date limite pour présenter une demande d'échange de poste à poste entre centres de services scolaires pour 2025-2026. Pour plus de détails, veuillez consulter le [BIS numéro 10 du 28 octobre 2024](#).



● Frédéric Pilon, conseiller

L'AIR DU TEMPS

Joyeux printemps!



© keifamily / AdobeStock

5 ANS PLUS TARD

LES LEÇONS DE LA COVID-19

Tout le monde ou presque se souvient de l'endroit où il était et ce qu'il faisait le 13 mars 2020. Pour ma part, je me trouvais dans nos bureaux, sur le boulevard Saint-Laurent, à finaliser les dernières préparations en vue de l'Assemblée des personnes déléguées, prévue le mardi suivant. Sur le coup de 13 h, mes collègues et moi nous sommes réunis devant le seul téléviseur disponible à l'Alliance, pour écouter la première conférence de presse — d'une longue série — du premier ministre François Legault. Ce dernier annonçait alors mettre le Québec sur pause, pour une durée de deux semaines, dans le but de freiner la propagation de la COVID-19.

L'histoire nous apprend que cette interruption s'est prolongée bien au-delà de ce qui était initialement prévu et que les répercussions sur le réseau de l'éducation seraient durables. Cette période a mis en lumière la fragilité de notre réseau scolaire. Cinq ans plus tard, avons-nous tiré des leçons de cette crise?

L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'ÉCOLE À TROIS VITESSES

Très tôt dans la pandémie, il est devenu évident que les disparités étaient grandes entre les différents secteurs de notre réseau éducatif. Tandis que plusieurs écoles privées étaient bien équipées et prêtes à faire face à la crise, dans le réseau public, et particulièrement dans certains milieux défavorisés, les mesures prises par le gouvernement n'ont pas répondu aux besoins urgents. De nombreux élèves n'étaient pas outillés pour apprendre de leur domicile. À Montréal, des profs ont même dû collecter eux-mêmes des ordinateurs portables pour leurs élèves nécessiteux, faute de réponse rapide de la part du gouvernement Legault.¹

Avec le recul, et en prenant en compte les conséquences de la pandémie pour les élèves les plus vulnérables, nous sommes à même de constater que la crise a creusé encore davantage le fossé qui sépare les classes ordinaires, les programmes sélectifs et les écoles privées. Le modèle actuel n'est pas viable. Nous militons pour une société qui valorise l'égalité des chances pour tous ses élèves, ce qui implique, entre autres, la fin des subventions aux écoles privées.

— BIS^é 28

LA VÉTUSTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

La période pandémique a mis à l'avant-scène les problèmes de ventilation au sein de nos établissements. Plus on en apprenait sur le virus, plus il devenait évident que des espaces bien ventilés étaient essentiels pour en limiter la propagation. Pourtant, souvenez-vous, il a fallu un temps fou avant que le gouvernement ne prenne des mesures concrètes, comme l'installation de détecteurs de CO₂ dans les classes, et qu'il privilégie le principe de précaution.

Certes, l'ajout de détecteurs de CO₂ permet d'identifier les milieux pour lesquels le problème est criant, mais les problèmes de ventilation restent largement non résolus.

Encore aujourd'hui, la majorité des établissements scolaires du Québec sont jugés en mauvais ou très mauvais état.² Les compressions budgétaires annoncées risquent de ralentir une fois de plus la mise à niveau du parc immobilier du CSSDM. Le gouvernement ne doit pas faire le choix de l'austérité, mais plutôt celui d'investir davantage dans l'entretien et la réfection de nos écoles.

LES PROFS ENCORE ET TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

Rappelons-nous le traitement réservé aux profs des écoles spécialisées qui, malgré les recommandations de la santé publique, devaient faire fi des risques et se présenter sur les lieux de travail. Les profs qui travaillent avec ces élèves vulnérables continuent, encore aujourd'hui, de subir un traitement inégal en matière de santé et sécurité au travail. Le gouvernement semble n'avoir tiré aucune leçon de la crise à ce sujet.

Suite en page 4.

VICTIME DE VIOLENCE VERBALE À L'ÉCOLE : QUOI FAIRE ?



Lors de nos visites dans les établissements scolaires, un constat inquiétant revient : un grand nombre de profs sont confronté-e-s à des situations de violence verbale, provenant soit des élèves soit de parents. Insultes, propos méprisants, critiques injustifiées... Ces agressions, bien que

parfois banalisées, ont un impact réel et profond sur la santé mentale et la motivation du personnel enseignant. Le stress, l'anxiété, la démotivation et, dans certains cas, l'épuisement professionnel en sont les conséquences directes. Une prof se sentant menacée ou dévalorisée peut voir sa capacité à enseigner sérieusement compromise. Quelles actions peuvent être entreprises pour protéger et soutenir les enseignantes et enseignants victimes de tels comportements ?

SIGNALER LES INCIDENTS

La première étape pour lutter contre ces agressions est de ne pas les passer sous silence. L'Alliance vous encourage vivement à remplir le [formulaire T075](#) relatif aux accidents de travail dès lors que vous êtes victime de violence, verbale ou autre. Ce document officialise l'incident et oblige la direction à prendre des mesures pour y remédier. Pour plus d'informations à ce sujet, il est conseillé de consulter le [BIS numéro 24](#).

QUEL EST LE RÔLE DE LA DIRECTION ?

La direction d'un établissement scolaire a la responsabilité de maintenir un environnement de travail sécuritaire et respectueux. Lorsqu'un prof est victime de propos injurieux ou inappropriés de la part d'une ou un élève ou d'un parent, il est essentiel de signaler ces actes, de préférence par courriel à la direction. Cette dernière doit alors mettre en place des mesures concrètes, telles que :

- rappeler aux parents et aux élèves les règles de communication respectueuse ;
- encadrer plus strictement les échanges entre le personnel enseignant et certains parents et instaurer, si nécessaire, des mesures d'accompagnement en présence de la direction ;

- rappeler l'obligation d'un code de vie et son application ;
- prendre des sanctions appropriées à l'égard des personnes fautives.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE À CONNAÎTRE

Tous les établissements scolaires sont tenus d'appliquer un plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Contrairement à ce que l'on peut penser, ce plan ne se limite pas aux élèves, il protège également tout le personnel scolaire. Il prévoit, notamment :

- l'évaluation des actes de violence signalés dans l'établissement ;
- la mise en place de mesures préventives adaptées à la réalité du milieu ;
- la transmission de l'information sur les actions précises à entreprendre en cas d'incident de violence et sur le canal de plainte ou de signalement à utiliser, le cas échéant.

Il est essentiel de vous familiariser avec ce plan et de demander un suivi à la direction concernant ses obligations et les mesures à adopter selon la situation.

QUE FAIRE EN L'ABSENCE DE MESURES CONCRÈTES ?

Si la direction ne prend pas les mesures nécessaires pour assurer la protection des enseignantes et des enseignants, même après signalement, il est essentiel de se tourner vers l'Alliance. Nous sommes là pour vous soutenir, vous accompagner et garantir que vos droits soient respectés. Il est primordial de ne pas minimiser la violence verbale et psychologique et de comprendre que cette lutte est un enjeu collectif nécessitant l'engagement des profs, des directions et du personnel scolaire. En dénonçant ces comportements et en exigeant des actions concrètes, nous pouvons toutes et tous contribuer à améliorer les conditions de travail dans les établissements.

● **Éric Girard, vice-président**
Caroline Brodeur, conseillère



FGJ

ASSEMBLÉE D'ÉCHANGES ET DE CONSULTATION MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE ET EN DÉBUT D'EMPLOI

Une vingtaine de membres à statut précaire et en début d'emploi ont participé en ligne à la toute première assemblée d'échanges et de consultation organisée à leur intention. Ces membres ont pu se prononcer sur l'accueil reçu lors de leur début en enseignement, qui s'est avéré davantage positif dans le cadre d'un contrat qu'en suppléance. Elles et ils ont décrit l'accompagnement par les pairs comme aidant, surtout lorsque les collègues proviennent du même champ d'enseignement. Les personnes participantes ont dénoncé la lourdeur des tâches administratives qui occasionnent le dépassement dans la tâche. Un grand nombre

de ces membres ont pris la parole pour partager leurs questionnements reliés à l'évaluation de rendement, à la reconnaissance de scolarité et à la qualification légale, éléments qui seront au cœur des séances d'information données par l'Alliance au printemps.

L'instabilité du milieu de travail et de la tâche reste un défi pour les collègues à statut précaire qui représentent environ un peu plus du tiers des membres de l'Alliance. Tous statuts confondus, un peu plus du quart des membres sont en début d'emploi et cumulent cinq ans ou moins d'expérience en enseignement. L'Alliance considère donc comme important de connaître

leur vécu et de mettre en place un lieu de parole pour favoriser leur intégration syndicale. Enfin, soulignons la présence de la personne déléguée syndicale qui les représente et qui a pu faire un premier contact avec ces membres et entendre leurs préoccupations. Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance, était aussi présente pour conduire l'assemblée et échanger avec les membres.

Soyez à l'affût pour la prochaine invitation d'ici la fin de l'année scolaire !



● **Amélie Piché Richard,**
vice-présidente

PRÉPARER LA RENTRÉE AU PRÉSCOLAIRE

Saviez-vous que la FAE produit un outil qui permet aux parents de mieux comprendre à quoi sert l'entrée progressive des enfants au préscolaire? Devenir un élève de la maternelle est une étape importante de la petite enfance. Le dépliant *Apprivoiser le mammoth* explique aux parents comment ils peuvent préparer leur enfant afin que la transition se fasse de façon harmonieuse. Si vous souhaitez



remettre ce dépliant aux parents lors de votre rencontre « Bienvenue à la maternelle », vous pouvez en faire la demande par courriel à anne.vialle@alliancesdesprofs.qc.ca.

● **Sue Bradley, vice-présidente**

LES LIEUX DU POUVOIR, DES TERRITOIRES À OUVRIR



Le Québec est l'une des sociétés les plus avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, les femmes sont encore sous-représentées dans les lieux de pouvoir.

- Aux élections générales de 2018, 53 des 125 personnes élues à l'Assemblée nationale du Québec sont des femmes, ce qui représente 42 % des parlementaires.
- Si le Québec était un pays, son pourcentage de femmes élues le situerait au 11^e rang mondial en février 2019.
- À la suite des élections municipales de 2017, les conseils municipaux comptent 34,5 % de femmes, mais seulement 18,8 % au poste de mairesse.
- En novembre 2017, les femmes demeurent sous-représentées dans les conseils d'administration et à la haute direction des sociétés inscrites en bourse, au Québec (20 % et 19,5 %).

● Extrait du document *Féminisme — Nom commun, cause commune* du Conseil du statut de la femme.

NOUVELLES PERSONNES ÉLUES AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FAE

Lors de la réunion extraordinaire du Conseil fédératif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) du 12 février dernier, Catherine Renaud a été élue vice-présidente aux relations de travail au sein du Comité exécutif de la FAE. En réunion extraordinaire du Conseil fédératif de la FAE le vendredi 14 mars, Martin Leclerc a quant à lui été élu vice-président au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration au sein du même comité. Félicitations à ces membres de l'Alliance!

Ces postes seront de nouveau au jeu lors du Congrès de la FAE, à la fin du mois de juin.



● **Annie Favreau, conseillère**

MAINTENANT DISPONIBLE EN COMMANDE!

mon **APPM**
Agenda du parfait prof militant **20²⁵26**

Livraison dans les établissements :
SEMAINE DU 16 JUIN 2025.

FORMULAIRE DE COMMANDE :
alliancesdesprofs.qc.ca/nos-communications/mon-appm

NON AU PROJET DE LOI 89

Le gouvernement semble vouloir nous faire payer le courage de la dernière grève générale illimitée. Le projet de loi 89 (PL89) qu'il présente menace la capacité des enseignantes et enseignants à bâtir un rapport de force pour améliorer leurs conditions de travail.

Il s'agit d'une attaque frontale contre les syndicats !

Jeudi dernier, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a été entendue en commission parlementaire sur le PL89 de Jean Boulet visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out. Nous étions plusieurs militantes et militants de l'Alliance à participer à une action de visibilité aux abords de l'Assemblée nationale du Québec aux côtés de nos camarades des autres syndicats affiliés à la FAE.

La grève ne s'opère pas de gaieté de cœur. Elle représente un ultime recours, un levier essentiel dans les luttes des travailleuses et travailleurs.

●
Marie Contant, vice-présidente
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Alexis Richard, conseiller



5 ANS PLUS TARD — LES LEÇONS DE LA COVID-19 (SUITE)

Avant, pendant et après la pandémie, une constante a pu être observée : l'engagement des enseignantes et enseignants à l'égard de la réussite de leurs élèves. Vous avez redoublé d'efforts, dans des conditions encore plus difficiles qu'à l'habitude, pour soutenir les apprentissages de vos élèves et rattraper les retards occasionnés par la crise sanitaire. Ces



jeunes et le Québec vous en sont redevables !

●
Catherine Beauvais-St-Pierre,
présidente

1. MORASSE, Marie-Eve. *200 ordinateurs à trouver pour reprendre les cours.* La Presse, 20 mai 2020 [En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2020-05-20/200-ordinateurs-a-trouver-pour-reprendre-les-cours/>]
2. GOUDREAU, Zacharie. *Des millions destinés à rénover les écoles dorment dans les coffres des CSS.* Le Devoir, 18 mars 2025 [En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/education/856516/millions-destines-renover-ecoles-dorment-coffres-css/>]

